

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2013 A 21 HEURES.**

**Présents:** Mmes GOUTTE, BERNAUD et HERAUD

Mrs BERNARD, HILARION, GABORIT, BOUSSARD, MARENDIA, MICHEL, MIGLIORINI, ODIN et PONTACQ.

**Absents:** Melle BODEI (excusée).

Mr BRILLAUD (excusé).

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD)

**Secrétaire de séance:** Mr BOUSSARD

Le compte rendu de la réunion du lundi 11 Mars 2013 est soumis à approbation.

Mme le Maire rappelle qu'elle était intervenue lors de cette réunion à l'effet de présenter une opération menée par l'association des Maires de Gironde visant à la récolte de boîte de conserves destinées à être remises à la Banque alimentaire, opération toujours en cours et ce, jusqu'à mi-avril. Elle invite les élus à y participer.

Melle BERNAUD intervient également pour signaler que, concernant la question des antennes météo au Château d'eau, Mr RIVIERE avait indiqué qu'il n'était pas favorable à l'installation de ces antennes.

Ces précisions étant faites, le compte rendu de la réunion du lundi 11 Mars 2013 est adopté à l'unanimité.

### **1) Vote des taxes communales**

Mr BERNARD précise au Conseil que la commission "Finances" s'est prononcée pour un maintien du taux des 3 taxes communales, rappelant que les bases d'imposition ont augmenté cette année de 1,8%.

En cas de maintien de ces taux, le produit perçu par la commune passerait de 203.948 € en 2012 à 209.116 € en 2013.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le taux des taxes au même montant que l'an passé à savoir:

- Taxe d'habitation : 8,91 %
- Taxe sur le foncier bâti : 13,19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 33,49 %

### **2) Vote du budget primitif principal 2013**

Mr BERNARD présente le projet de budget primitif principal 2013, les autres budgets primitifs ayant déjà été adoptés lors d'une précédente réunion du Conseil.

➡ La section de fonctionnement s'équilibrerait en recettes et en dépenses à la somme de 764.913,79 €

#### **⌚ Les recettes se répartiraient comme suit :**

- excédent antérieur reporté: 123.125,79 €
- atténuation de charges (remboursement de personnel): 6.000 €
- opérations d'ordre: 4.886 €
- produit des services: 22.346 €
- impôts et taxes: 319.111 €
- dotations et participations: 247.237 €
- revenus des immeubles: 22.000 €
- revenus des valeurs mobilières: 8 €
- produits exceptionnels : 200 €
- reprise de provision : 20.000 €

⌚ Les dépenses se répartiraient comme suit :

- charges à caractère général : 252.500 €
- charges de personnel : 239.611 €
- amortissements : 80.600 €
- autres charges de gestion courante : 55.697 €
- intérêts des emprunts : 17.110 €
- charges exceptionnelles : 2.500 €
- virement à la section de fonctionnement : 75.000 €
- dépenses imprévues : 41.895,79 €

➡ La section d'investissement s'équilibrerait en recettes et en dépenses à la somme de 412.729,12 €

⌚ Les recettes d'investissement se répartiraient comme suit :

- résultat reporté 2012 : 113.882,79 €
- virement de la section de fonctionnement : 75.000 €
- amortissements : 80.600 €
- taxe d'aménagement perçue sur permis de construire : 5.000 €
- reversement de TVA : 22.000 €
- subventions d'investissement : 95.846,39 €
- financement éclairage port : 20.400 €

⌚ Les dépenses d'investissement se répartiraient comme suit :

- bâtiments communaux : 69.148 €
- groupes scolaire : 50.314,07 €
- services techniques : 2.000 €
- voirie-urbanisme : 216.208,11 €
- services administratifs : 3.840 €
- amortissement des subventions : 4.886 €
- remboursement du capital des emprunts : 41.333 €
- dépenses imprévues : 25.000 €

Le projet de budget primitif principal 2013 est soumis au vote, chapitre par chapitre.

Il est adopté à la majorité.

Mr RIVIERE (pouvoir à Melle BERNAUD) vote contre.

### **3) Redevance port**

Mr BERNARD rappelle au Conseil que, lors d'une précédente séance, il avait été décidé de fixer à 1 € le montant de la redevance portuaire réclamée à Mr SAINT ANTONIN et ce, en compensation des nombreux services que ce dernier assure bénévolement au port.

Il s'avère qu'il n'est pas possible d'émettre des titres de recettes pour un montant inférieur à 5 €.

Aussi, le Conseil, à l'unanimité, décide de fixer à la somme de 5 € le montant de la redevance portuaire due par Mr SAINT ANTONIN pour l'année 2013.

### **4) Loyer de la boulangerie**

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé, l'an dernier, de ramener le montant du loyer commercial de 709 € HT à 550 € HT et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2013, compte tenu des difficultés financières rencontrées par les locataires.

Elle propose de maintenir le loyer à ce montant de 550 € HT encore pour une année, d'autant plus que l'emprunt souscrit par la commune pour l'aménagement de ce commerce arrive à expiration cette année.

Après discussions, le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir le loyer de la boulangerie à la somme de 550 € HT jusqu'au 1<sup>er</sup> Mai 2014.

A cette date, il sera possible de revenir au loyer initial ou, à tout le moins, d'appliquer l'augmentation légale du loyer en fonction des indices publiés par l'INSEE.

Interrogé sur cette question, Mr BERNARD confirme que le plan de remboursement du loyer est à ce jour toujours respecté.

#### 5) **Travaux de voirie: choix de l'entreprise**

Mr GABORIT expose au Conseil que la procédure de consultation des entreprises est terminée et que 2 entreprises seulement ont déposé une offre.

Celles-ci ont été affinées et, après corrections, les offres s'établissent à 92.194,93 € HT pour l'entreprise SCREG et à 106.791,50 € HT pour l'entreprise BOUCHER pour la part fixe de travaux prévus.

Une tranche conditionnelle avait été également prévue, avec des travaux à Chopine et au terrain du Four à Chaux, ce qui porte les offres à 122.597,09 € HT pour l'entreprise SCREG et à 138.199,59 € pour l'entreprise BOUCHER.

Après discussions, le Conseil retient, à la majorité, l'entreprise SCREG, pour l'ensemble des travaux de voirie prévus pour un montant total de 122.597,09 € HT.

Cette somme est légèrement inférieure à la somme de 133.547 €, prévue initialement.

Mr RIVIERE s'abstient sur ce vote.

Il est précisé qu'un courrier sera rapidement adressé à l'entreprise BOUCHER, non retenue, et que, passé le délai de 15 jours de contestation possible, la commande sera formalisée auprès de l'entreprise SCREG.

#### 6) **Questions diverses**

##### - Projet de lotissement à Piron

Mme le Maire fait au conseil un rapide compte rendu de la situation actuelle.

Il s'avère que la société BOUYGUES IMMOBILIER manifeste toujours son intérêt pour la construction de 20 maisons à Piron, près de l'actuelle cité EDF.

Mais des problèmes de voirie existent pour assurer la desserte de ces futures constructions, la société BOUYGUES IMMOBILIER souhaitant que les travaux de voirie nécessaires soient pris en charge par la commune. Un coût prévisionnel de travaux d'environ 100.000 € a été avancé.

Les discussions continuent et de nouvelles rencontres avec les différents intervenants sont prévues.

##### - Port

Mr BERNARD signale au Conseil que les réflexions se poursuivent avec le cabinet d'architectes LAIZE concernant les aménagements autour du port, notamment concernant la passerelle avec terrasse belvédère.

Un projet d'aménagements est présenté à l'aide d'un diaporama.

2 réunions sont déjà prévues les 30 Mai et 27 Juin pour continuer le travail entrepris.

##### - Location du bureau

Mr BERNARD informe le Conseil qu'il a rencontré Mr GIRAUD, lequel a manifesté un réel intérêt pour la location de ce bureau. Il le recontactera prochainement pour connaître son intention.

##### - Musée

Suite à une question posée par Mr ODIN qui souhaite savoir pourquoi 2 des 4 fenêtres de toit changées au musée ne comportent pas de stores, Mr GABORIT répond que cette décision a été prise afin de limiter le coût de ce projet.

##### - Environnement

Mme HERAUD aborde la question des nombreux sacs poubelles abandonnés dans la cour de la maison de Mme ROSSELIN depuis le décès de cette dernière, cette situation pouvant s'avérer dramatique d'un point de vue sanitaire.

Mme le Maire indique qu'elle a commencé des démarches pour trouver le nouveau propriétaire mais en vain à ce jour.

Il faudra également aborder le problème du mur le long de la D 669, lequel menace réellement de s'effondrer.

- Route de la Métairie

Mr HILARION signale la présence de petites pierres posées le long de cette route, devant la maison de Madame BOULAY.

Il lui est répondu qu'il existe un problème de profondeur de canalisations d'eau, déjà abîmées suite au stationnement de véhicules le long de cette maison.

La question devra être abordée afin de trouver une solution plus acceptable.

- Syndicat des Eaux

Mr HILARION signale au Conseil que des travaux de changement de canalisations d'eau sont prévues à Beaumont au cours de cette année 2013.

Il en profite pour rappeler qu'en application d'un nouveau décret, concernant la facturation en cas de fuites sur les canalisations après le compteur, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de consommation excédant le double de la consommation moyenne, à condition d'avoir réparé la fuite et de présenter une attestation d'une entreprise de plomberie ayant réparé la fuite dans un délai d'un mois, cette disposition ne s'appliquant qu'aux locaux d'habitation.

Enfin, Monsieur HILARION, à l'aide d'un diaporama, fournit quelques explications sur la notion de sectorisation, en cas de recherches des fuites d'eau.

Il présente plusieurs relevés et graphiques expliquant ce dispositif, la commune de Plassac se trouvant dans le secteur S03 avec une partie de la commune de Berson et une partie de la commune de Cars.

- Défibrillateur

Mr MIGLIORINI demande que la présence du défibrillateur soit inscrite sur l'état des lieux lors des locations de la salle polyvalente.

Il souhaite également que des séances de formation à l'utilisation de cet appareil puissent être envisagées pour des particuliers qui en manifesteraient l'intérêt.

- Equipements "multisports"

Mr PONTACQ signale le mauvais état des câbles des buts de football. L'information sera relayée à la C.C.B., propriétaire de ces équipements sportifs.

- Journal municipal

Mr BOUSSARD rappelle qu'une séance de "relecture" du projet de journal élaboré par l'agence EDEN aura lieu lundi prochain à 17 heures, ce journal devant être distribué lors du dernier week-end du mois d'Avril.

*La séance est levée à 23 heures.*